



## Residence secondaire, résidence principale

Par **pds**, le **03/07/2014** à **14:55**

Bonjour,

Notre Situation:

Etant en concubinage, on à acqueri une maison en 2005 et on l'a utilisée en tant que résidence secondaire jusqu'à 2012, depuis la Situation dans notre couple s'est dégradé et j'ai décidé d'y résider entant que résidence principale.

La situation ne s'améliorant pas, la disscussion d'une vente eventuelle à été entamné à plusieurs reprises.

Ma question:

En cas vente, comment sera considérée cette maison par le fisc, résidence principale ou secondaire.

Merci pour votre Support.

Cordialement.

Par **louison123**, le **03/07/2014** à **16:19**

depuis 2012, cette résidence est devenue votre adresse fiscale et donc constitue "votre principal établissement" non ?

Donc, en cas de vente il s'agit pour le fisc de votre résidence principale.

Par **janus2fr**, le **03/07/2014** à **19:20**

Bonjour,

Si j'ai bien suivi, cette maison sera considérée comme votre résidence principale mais comme la résidence secondaire de votre ex-concubine.

Vous ne serez pas assujetti à l'impôt sur la plus value, elle oui.